

CYCLE DE FORMATION DES FORMATEURS GBO



Nomenclature budgétaire cible en Tunisie : perspectives pour une meilleure optimisation de l'information

formateur 1: Nadia REZIG formateur 2:Raghda EL ADEB





Plan

Partie 1

- 1. C'est quoi une nomenclature des dépenses ?A quoi sert
- 2. Normes et standard de classification les plus renommés
- 3. La nomenclature budgétaire transitoire en Tunisie
- 4. La nomenclature budgétaire cible en Tunisie (classification destination/classification nature des dépenses)

Partie 2:

Niveau d'information dans la nomenclature budgétaire cible selon le processus budgétaire

- 1 .Expériences comparées (Cas Maroc/ Cas France)
- 2. Orientation Tunisie :scénarios possibles

Conclusion









Partie 1: Qu'est-ce qu'une nomenclature des dépenses ?

• Une nomenclature est <u>un système de classification</u> des dépenses de l'état <u>dans un ordre logique et cohérente et clair</u> qui permet l'élaboration , l'exécution et le contrôle de budget et qui permet la mise à la disposition des utilisateurs une information fiable facilitant l'analyse et la prise de décision.



- □ Redondance d'information
- ☐ Perte d'information









La nomenclature budgétaire cible en Tunisie?

La LOB N°15 du 13 Février 2019



La préparation de la nomenclature-cible ,conforme aux standards internationaux pour permettre une comparabilité avec les autres pays et en vue de renfoncer la transparence budgétaire



Une meilleure lisibilité des budgets et sincérité des documents budgétaires









Nomenclature budgétaire cible en Tunisie

Nomenclature budgétaire multidimensionnel

- 1- Nomenclature programmatique/fonctionnelle : axe gestion /axe destination
- 2- Nomenclature budgétaire : Nature des dépenses
- 3-et Nomenclature comptable : Nature des dépenses

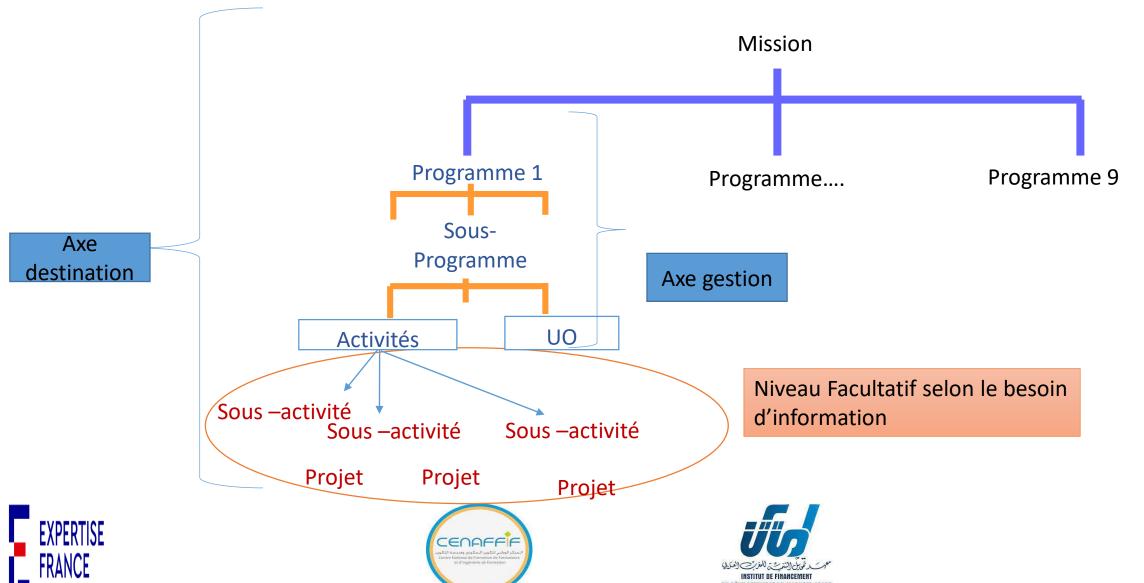






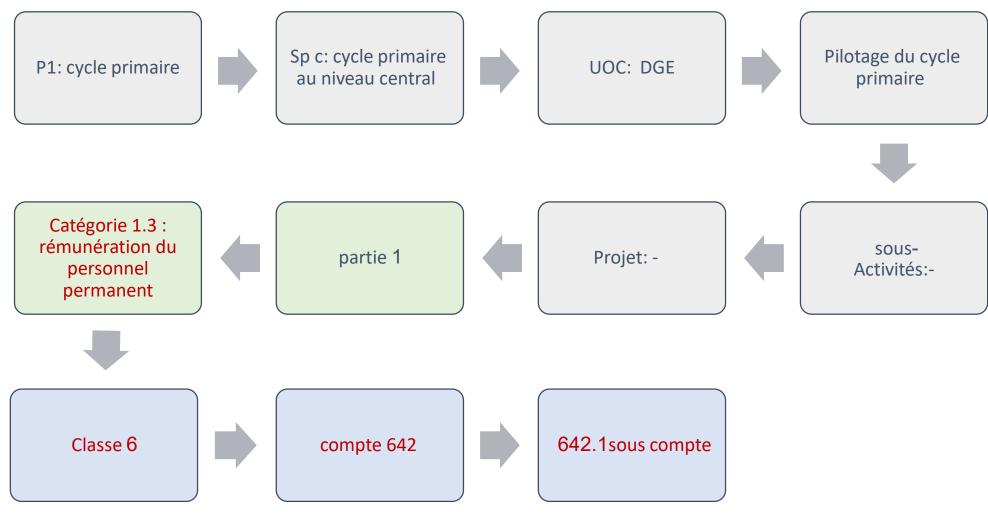


Nomenclature budgétaire cible en Tunisie –classification par destination





Nomenclature budgétaire cible en Tunisie –classification nature des dépenses (budgétaire et comptable)



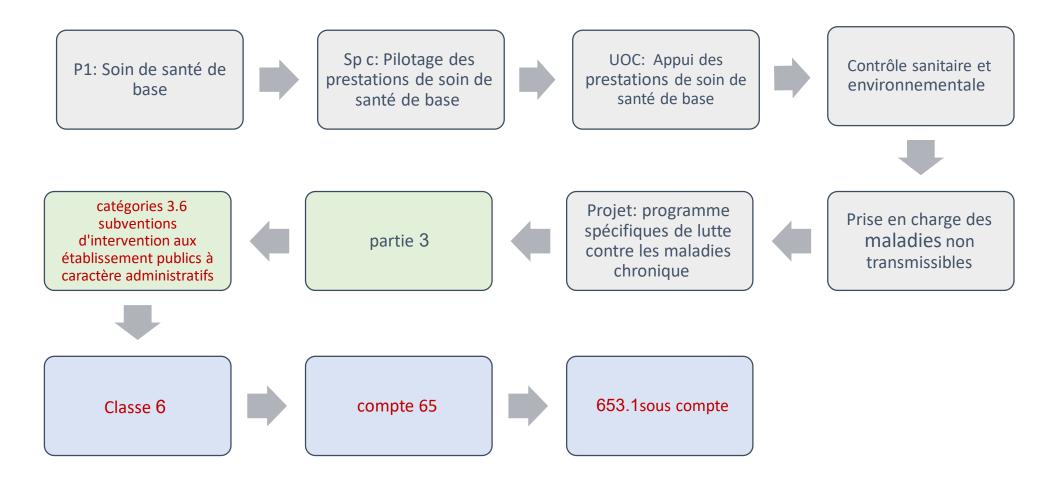








Nomenclature budgétaire cible en Tunisie –Axe nature des dépenses (budgétaire et comptable)



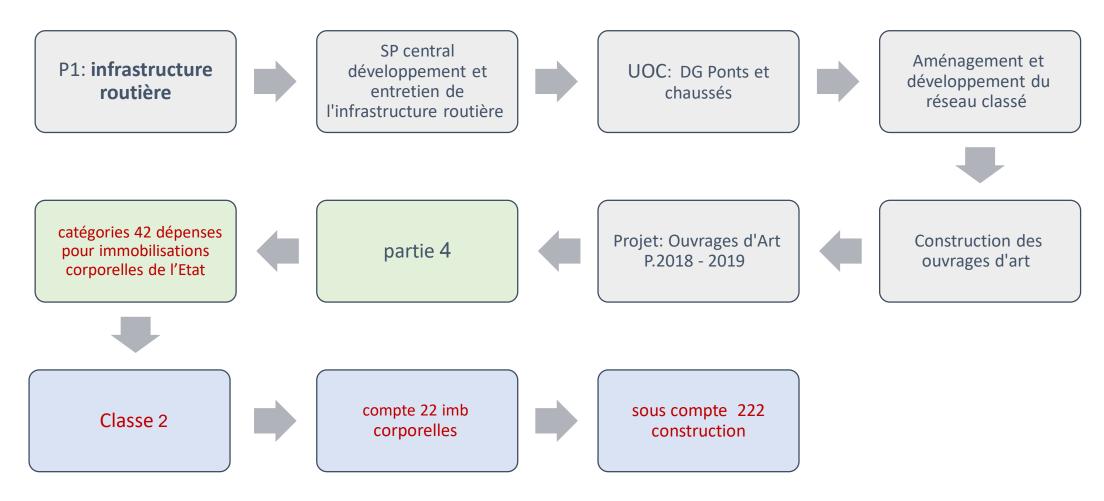








Nomenclature budgétaire cible en Tunisie –Axe nature des dépenses (budgétaire et comptable)











Partie 2: Niveau d'information dans la nomenclature budgétaire cible selon le processus budgétaire

1. Nomenclature budgétaire - Cas Maroc-

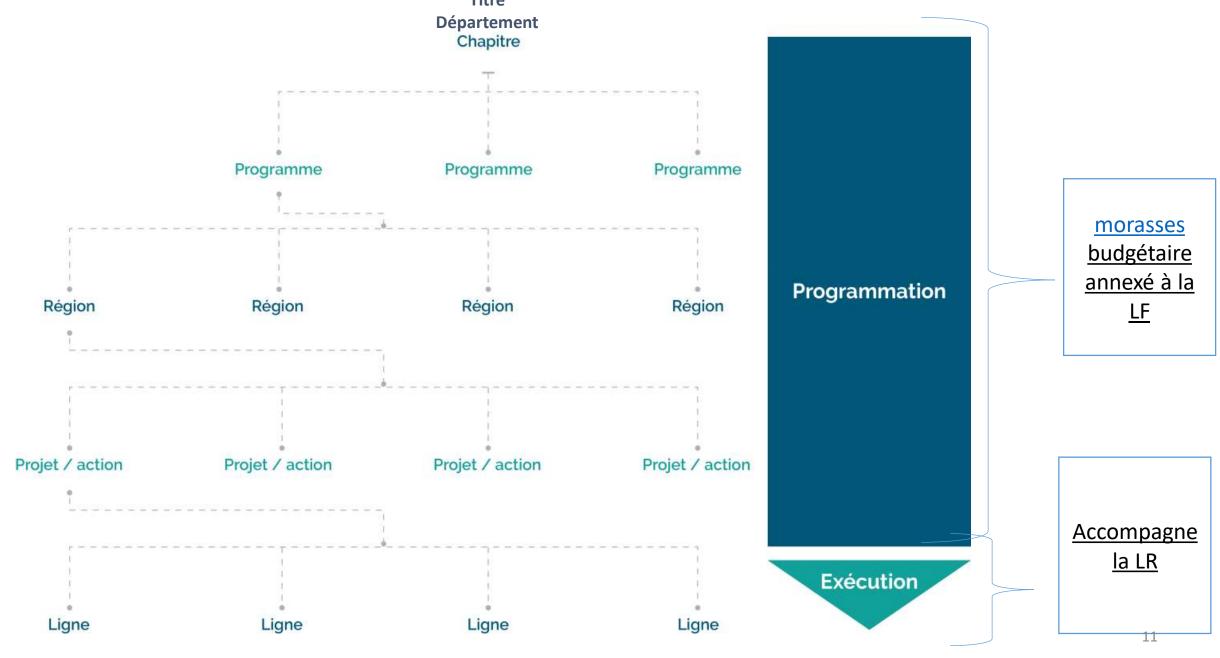








Nomenclature budgétaire



Nomenclature de programmation /d'exécution-Maroc

Ces nomenclatures sont organisées selon le schéma ci-dessous, autrement dénommé la « clé de nomenclature ». Il se présente au total sur 26 positions comme suit :

						NOM	IENC	CLAT	URE :	DE PI	ROGRA	MMA	TION	1									CLAT		
								N° ORDRE PROGRAMME REGION									CTIO	N			LIG	NE			
С	P	Т	СН	SC	DE	PT	N°	ORD	RE]	COI ECOI	DIF. NOM	•		DIF UD.				
1	2	2	4	_	6	7	0	0	10	11	12	12	14	15	16	17	10	10	20	21	22	22	24	25	26









Nomenclature de programmation - Maroc

						NOM	ŒNO	CLAT	URE :	DE PI	ROGRA	мма	TION	1								MENO EXEC		URE ON	
							N° ORDRE PROGRAMME REGION							CTIO	Z			LIG	NE						
С	Р	Т	СН	sc	DE	PT	N°	ORD	RE	PRO	OGRAM	ME	RE	GION		ODIE		COI		1	CO1	DIF. NOM			DIF UD.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

«C» =«Composante»

Budget général : <u>I</u> I

Services de l'Etat Gérés de Manière
 Autonome (SEGMA) : I 4 I

Comptes Spéciaux du Trésor (CST) : I 3 I

« P »=«Partie »

■ Recette: <u>| 1</u>|

Dépenses : l 2 l









Nomenclature de programmation - Maroc

						NOM	ŒNC	CLAT	URE :	DE PI	ROGRA	мма	TION	1									CLAT		
							N° ORDRE PROGRAMME REGION							стіо	Z			LIG	NE						
C	Р	т	CH	sc	DE	PT	N°	ORD	RE	PRO	OGRAM	ME	RE	GION		ONC		COI		1	CO1		· <u>·</u>		DIF UD.
4	2	2		_		_			40		12	4.2			16	4-	40	40	20	24	22		24	25	26

Titres	<u>Intitulés</u>	Chapitres
1	Fonctionnement	
	Personnel	1
	Dépenses de matériel et dépenses diverses	2
	Charges communes - fonctionnement	3
	Dépenses imprévues et dotations exceptionnelle	4
	Dépenses relatives aux remboursements et dégrèvements	5
2	Investissement	
_	Dépenses d'investissement des ministères et institutions	2
	Charges communes - dépenses d'investissement	3

3	Dépenses relatives au service de la dette publique	
	Dépenses en intérêts et commissions se rapportant à la dette publique	1
	Dépenses relatives aux amortissements de la dette publique à moyen et long terme	2







Nomenclature de programmation - Maroc

						NOM	ÆNO	CLAT	URE	DE P	ROGRA	мма	TION	1								MENO EXEC			
								N° ORDRE PROGRAMME REGION PROJET/ACTIO								Z			LIG	NE					
С	Р	Т	СН	sc	DE	ЕРТ	N°	ORL	ORE	PRO	OGRAM	ME	RE	GION		ODII		COI]	CO1				DIF UD.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

DEPT

| 0 | | 3 | chambre des représentants | 0 | | 5 | cour des comptes | 0 | | 6 | Ministère de la Justice

I<u>1</u>II<u>2</u>I Ministère de la Santé I<u>1</u>II<u>3</u>I Ministère de l'Economie et des Finances

••••••

«SC» et «N°ORDRE»

Pour Les comptes spéciaux du Trésor (CST)

« SC » sera codifié en :

I 1 I : pour les comptes d'affectation spéciale

I 4 I : pour les comptes d'adhésion aux

organismes internationaux

I 5 I : pour les comptes d'opérations monétaires

I 7 I : pour les comptes de financement

I 9 I : pour les comptes de dépenses sur dotation

Le segment
«N°ORDRE» sert
quant à lui à
numéroter les CST,
chacun dans leur
catégorie.

Pour SEGMA « SC » et «N°ORDRE» codifié 0









Nomenclature de programmation -Maroc

						NOM	ŒNC	LAT	URE	DE PI	ROGRA	мма	TION	1							NOM D'I	IENC EXEC			
						·	N° ORDRE PROGRAMME REGION								CTIO	Z			LIG	NE					
С	Р	Т	СН	sc	DE	PT	N°	ORD	RE	PRC	OGRAM	ME	RE	GION		ODIF		COI]	COI		•	CO:	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

La codification du programme est unique et obéit à la classification COFOG

■100 - 199 : Services généraux des administrations publiques

■200 - 299 : Défense

■300 - 399 : Ordre et sécurité publics

■400 - 499 : Affaires économiques

■500 - 599 : Protection de l'environnement

■600 - 699 : Logement et équipements collectifs

■700 - 799 : Santé

■ 800 - 899 : Loisirs, culture et culte

■900 - 999 : Enseignement

■1000 et 099 : Protection sociale.





Régions	Codification
1. Région de <u>Tanger-Tétouan-Al</u> <u>Hoceïma</u>	01
2. Région de <u>l'Oriental</u>	02
3. Région de <u>Fès-Meknès</u>	03
4. Région de Rabat-Salé-Kénitra	04
5. Région de <u>Béni Mellal-Khénifra</u>	05
6. Région de <u>Casablanca-Settat</u>	06





Nomenclature de programmation -Maroc

						NOM	ŒNO	CLAT	URE :	DE PI	ROGRA	мма	TION	1							NON D'I		CLAT		
								N° ORDRE PROGRAMME REGION PROJET/ACTION									Z			LIG	NE				
C	Р	Т	CH	sc	DE	PT	N°	ORE	PRE	PRO	OGRAM	ME	REC	GION		ONC		COI			CO1				DIF UD.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

1. Codification fonctionnelle

1^{er} niveau : les divisions

2ème niveau : les

groupes

3ème niveau : les

classes

COFOG: divisions	
01 services généraux des administrations publiques	06 Logement et équipements collectifs
02 défense	07 santé
03 Ordre et sécurité publiques	08 Loisirs, culture et culte
04 affaires économiques	09 Enseignement
05 protection de l'environnement	10 Protection sociale

2. codification budgétaire (Sera traité au niveau de la nomenclature d'exécution)









						NOM	1ENC	CLAT	URE :	DE PI	ROGRA	мма	TION	1								AENO EXEC			
								N° ORDRE PROGRAMME REGION								Z			LIG	NE					
C	Р	т	CH	sc	DE	EPT	N°	ORE	PRE	PRO	OGRAM	ME	REC	GION		ONC		COI		1	CO1		-		DIF UD.
1	2	3	4	5	6	7		9	10	11	12	12	14	15	16	17	10	10	20	21	22	22	24	25	26

- □ La codification économique renseigne sur la nature de la dépense au sens du plan comptable général (PCG) qui permet d'établir la comptabilité générale.
- □Elle présente également la correspondance entre le code économique et les titres et chapitres budgétaires

Les opérations budgétaires s'imputent principalement dans les deux classes suivantes :

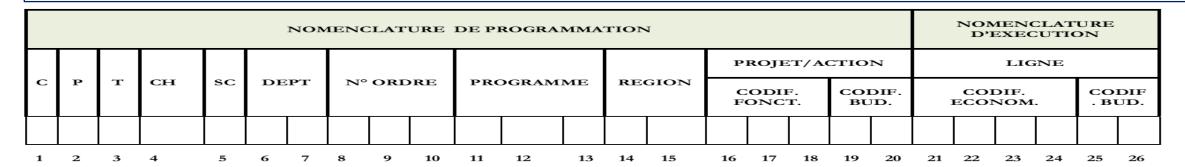
Classe 2	Immobilisations incorporelles, corporelles ou financières	Les Chapitres investissement
Classe 6	Opérations de charges en comptabilité générale	Les chapitres des Dépenses personnel + MDD











Codification Budgétaire

A- Les dépenses de personnel

B- Les Dépenses MDD

B- Les dépenses de matériel et dépenses diverses (MDD)

Les dépenses d'intervention ou transferts Les subventions aux établissements publics et assimilés, aux SEGMA et aux CST

Les dépenses de fonctionnement (MDD) : achats de marchandises ou de prestations de service









	NOMENCLATURE DE PROGRAMMATION										NOMENCLATURE D'EXECUTION														
															P	ROJE	T/A(стю	Z			LIG	NE		
С	Р	т	СН	sc	DE	PT	N°	ORD	RE	PRC	OGRAM	ME	REC	GION		ONC		COI]	CO1		-		DIF UD.
_	-	-	4	-		_			40		12	12				17	10	40		24			24	25	

Codification Budgétaire

C. Les dépenses d'investissement

Les transferts sur subvention d'investissement

Les dépenses d'opérations financières Les dépenses pour immobilisations incorporelles non financières

Les dépenses pour immobilisations corporelles









	NOMENCLATURE DE PROGRAMMATION									NOMENCLATURE D'EXECUTION															
															P	ROJE	T/AC	стю	Z			LIG	NE		
С	Р	т	СН	sc	DE	EPT	Z°	ORD	RE	PRC	OGRAM	ME	REC	GION		ONC		COI]	CO1	DIF. NOM			DIF UD.
-1	2	2	4	_		7		0	10	44	12	12	14	4.5	16	17	10	10	20	21	22	22	24	25	26

Codification Budgétaire

C. Les dépenses d'investissement

Les transferts sur subvention d'investissement

Les dépenses d'opérations financières Les dépenses pour immobilisations incorporelles non financières

Les dépenses pour immobilisations corporelles









Partie 2: Niveau d'information dans la nomenclature budgétaire cible selon le processus budgétaire

2. Nomenclature budgétaire - Cas France-









Nomenclature de préparation /d'exécution-cas France

- 1. Nomenclature PLF
- 2. Nomenclature d'exécution

Voir: www.performance-publique.budget.gouv.fr









Partie 2: Niveau d'information dans la nomenclature budgétaire cible selon le processus budgétaire

3. Orientations Tunisiescénarios possibles-

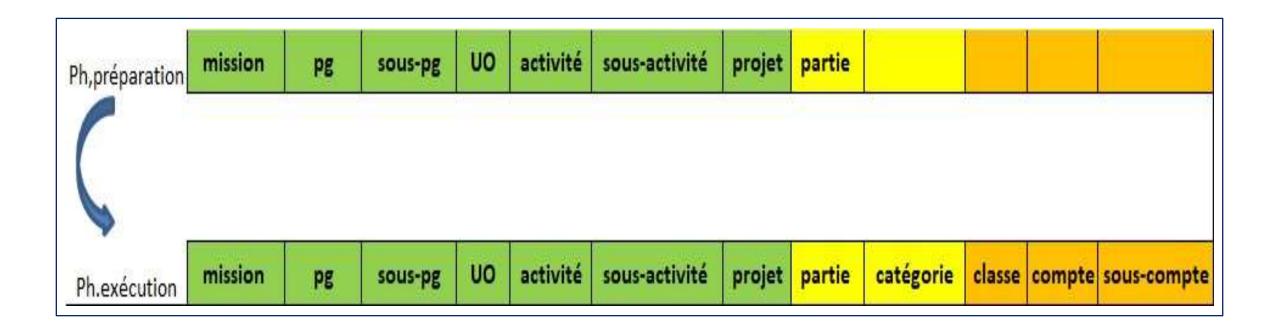








Scénario 1











Scénario 1



- -Alléger la phase préparation et Avoir de l'information complète lors de l'exécution; Meilleure lisibilité des documents de budget
- -Conforme à l'esprit de gestion budgétaire axée sur la performance :
- Centrer l'action sur l'examen des réalisations des objectifs ,VC des indicateurs , la justification des moyens allouée
- Responsabiliser les gestionnaires



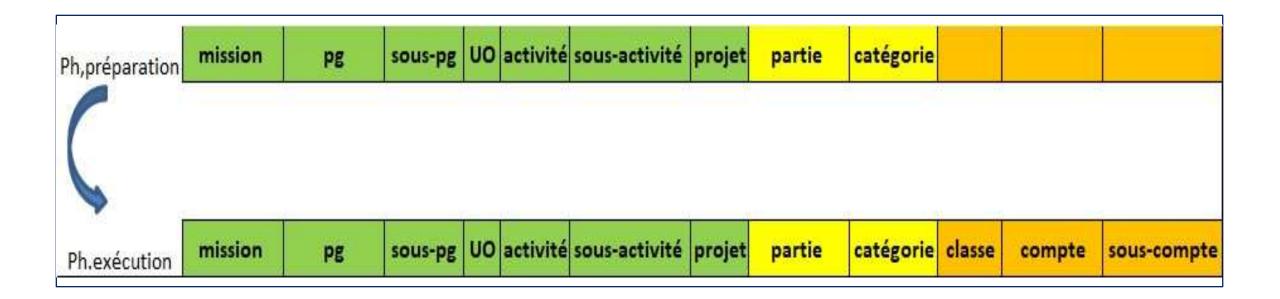




Préalable: Des réunions pour discuter l'exécution N-1 et N (détail)+ SI qui répond aux besoins des acteurs



Scénario2:



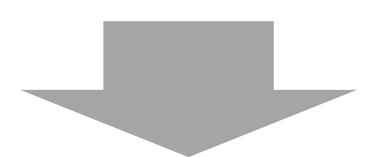








Scénario 2:



Avoir une information plus fine sur la destination et sur la nature des dépenses

Trop de détail en phase de préparation

Des documents budgétaires trop

volumineux

Gestion budgétaire en mode classique











Activité

Quels besoins d'information par acteurs? Répartition en groupe (AB/CDP/Ministères (FF+chaine de responsabilité) /parlementaire et citoyen)









Besoin en information selon les acteurs

Acteur	Besoin en i	information				
	Phase préparation	Phase exécution				
Parlementaire et citoyens						
MF-AB						
Ministère -FF						
Ministère –RDP/RSP/ UO						
CDP Intervient phase exécution)	-					

Besoin en information selon les acteurs

Acteur	Besoin en i	nformation
	Phase préparation	Phase exécution
Parlementaire et citoyens	Mission /Programme /Partie budgétaire (CE/CP) LF + information sur le détail (Sousprogramme/activités/projets/EP) dans les documents annexes	Mission-programme-sous programmes-UO- Activités –sous/activités-projets –partie budgétaire –catégorie –classe –compte-sous compte
MF-AB	Programme /sous-programmes/UO/activité/sous activités/projets /Partie budgétaire (CE/CP)	
Ministère -FF	Programme /sous-programmes/activités /sous /activités /projet /Partie /catégories budgétaire (CE/CP)	
Ministère –RDP/RSP/ UO	Programme /sous-programmes/UO/ activités / sous activités /projets/ Partie budgétaire (CE/CP)	
CDP Intervient phase exécution)	-	31

4. Conclusion

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est un succès »



-Henry Ford